

L'info@Crisnée

Février 2013 – n°3

Le Collège communal porte à la connaissance de la population que la Commune de Crisnée introduira prochainement une demande de permis d'urbanisme en vue de la construction d'un « complexe communal » comprenant un bâtiment administratif, un hangar communal, un point Poste, un bureau de police, une crèche. Il est également prévu l'introduction de demandes de permis d'urbanisme, pour la création d'une maison de repos- résidence service, de logements, et d'une zone de sports et loisirs, à Crisnée, à l'emplacement de l'ancien Centre Festraerts, sur la parcelle cadastrée : Division 64413 - section A n° 738 L (pour une superficie de 3 ha 99 a 41).



Sommaire

A la une

Michel Sardou
Règlement d'ordre
intérieur

Thierry Vandries
Les bengalis

Compte communal
2011
Le Petit Prince

Cours d'informatique
Mariage
Rencontres inattendues
Remerciements
Fonds social chauffage
Agenda

Conformément aux articles D.29-5, D.29-6, R.41-2 et R.41-5 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, une réunion d'information préalable sera organisée le **25 février 2013**, à la salle de spectacle au 14 Rue Vincent Bonnechère à 4367 Kemexhe. Cette réunion d'information a pour objet :

- 1° de permettre au demandeur de présenter son projet;
- 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet;
- 3° de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
- 4° de présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

AUTEUR DE PROJET :

AAVT
Rue Henri Vieuxtemps 25
4000 LIÈGE

tél. : 042/24.38.76
fax : 042/26.09.64
courriel : aavt@skynet.be

COMMUNE DE CRISNÉE

RUE DE FAVRAY , 1
4367 Crisnée
tél. : 019/33.83.90
fax : 019/33.83.97
info@crisnee.be

AUTEUR DE L'ÉTUDE D'INCIDENCES :

AUPA SPRL
Rue du Centre, 77
4800 VERVIERS
tél. : 087/22.89.88
fax : 087/22.65.33
courriel : mail@aupa.be

Dans un délai de quinze jours à dater de la tenue de la réunion d'information, toute personne pourra transmettre par écrit au Collège communal, en indiquant ses nom et adresse, ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Une permanence aura lieu durant cette période les mardis et jeudis matin (de 9h00 à 12h00) au service urbanisme afin de permettre à toute personne d'exprimer ce qui précède verbalement avec prise d'acte par l'agent désigné à cet effet.

CULTURE



CRISNEE
VOUS
EMMENE...

au concert de Michel
Sardou, le mardi 25 juin
2013, à Forest-National !

Aller-retour en car.

Formule all in pour le prix
de 70 euros !

Règlement d'ordre intérieur du conseil communal

En sa séance du 8 janvier dernier, le conseil communal a adopté son nouveau règlement d'ordre intérieur pour les 6 prochaines années. Le règlement d'ordre intérieur précise notamment la manière dont se tiennent les séances du conseil communal, la mise à disposition des documents administratifs ainsi que les conditions d'accès des conseillers communaux aux bâtiments publics. Par rapport à la législature précédente, nous avons introduit deux nouveautés d'importance qui vont dans le sens d'une citoyenneté toujours plus actives.

1 – Droit d'interpellation orale

Désormais, chaque citoyen peut interpeler oralement le collège communal qui est tenu de répondre en séance publique du conseil communal. La procédure est simple : le citoyen envoie sa question écrite au collège qui l'inscrit à l'ordre du jour du conseil communal suivant (délai 15 jours). Le citoyen est alors invité à venir poser sa question oralement lors dudit conseil communal. Un temps de parole de 10 minutes est prévu. Les questions touchant à des troubles de voisinage ou des questions de personnes ne seront pas prises en compte.

2 – Votre journal est ouvert aux groupes politiques locaux

Chaque groupe politique dispose désormais de la faculté d'écrire des articles dans l'Info@Crisnée. Les modalités organisant cette ouverture sont elles aussi précisées dans le règlement d'ordre intérieur disponible dans son intégralité sur www.crisnee.be.



Chaine de Vie  présente

Thierry Vandries
Caroline Hansenne et Serge Vandries
au profit du don d'organes

Les 8 et 9 mars à 18h30

Salle de Crisnée
Rue Vincent Bonnechère, 14
4367 Kemexhe
Souper spectacle
12 euros
res. 0495579957
Confirmation sur le compte
Chaine de vies:
068-8952844-62



La chorale "Les Bengalis" se produira en l'église de Crisnée, le 8 mars 2013, à 20h.

Infos et réservations : Anne Swennen 0497/11.96.50



Le compte communal 2011 – Approbation intégrale

Le compte communal 2011 a été intégralement approuvé par la tutelle. Le compte communal reprend de manière détaillée l'ensemble des dépenses et des recettes. Il permet d'avoir une vision claire, précise et objective de la situation financière de la commune.

En 2011, le compte communal – service ordinaire (c'est-à-dire les recettes et dépenses de fonctionnement) s'est soldé par un boni (différence entre les recettes et les dépenses pour l'année écoulée) de 441.448,56 euros.

Pour l'année 2011, le montant de nos dépenses engagées était de 2.300.963,74 euros.

Le résultat comptable de l'exercice propre se cloture par un boni cumulé d'1.186.127,51 euros.

Au service extraordinaire (c'est-à-dire les recettes et les dépenses d'investissement), le compte communal est mécaniquement à l'équilibre puisque les dépenses doivent être financées, soit en fonds propres, soit par emprunts, soit par subsides, en tout ou partie.

Dépenses : chiffres clés pour l'année 2011

Frais de personnel	768.786,82 euros
Frais de fonctionnement	577.382,94 euros
Téléphonie	17.343,35 euros
Correspondance	6.160,20 euros
Carburant	9.062,19 euros
Chauffage – électricité	28.558,58 euros
Éclairage public	32.973,32 euros
Assurances	21.017,49 euros
Intervention au CPAS	328.197,30 euros
Intervention zone de police	188.173,35 euros
Intercommunale d'incendie	137.513,68 euros
Charge d'emprunts	151.132,55 euros



JMO FORMATIONS SCS PRÉSENTE

Le Petit Prince

" LE PETIT PRINCE " adaptation théâtrale
d'après "PETIT PRINCE" © Éditions GALLIMARD.
Le samedi 2 Mars 2013 A partir de 20 hrs
Un spectacle magique pour petits et grands
Dans la salle de spectacle de Kemexhe
14 Rue Vincent Bonnechere 4367 (Crisnée)
Avec Bastien Georges... " le Petit Prince " et Jean-Marc Orlislagers " Saint-Exupéry et les rôles intermédiaires.
L' adresse 14 Rue Vincent Bonnechere 4367
Infos et réservations : 04 234 31 27
ou directement en ligne à l'adresse
<http://lepetitprince.jmoformations.eu>

Recettes : chiffres clés pour l'année 2011

Location du patrimoine	22.214,65 euros
Fonds des communes	471.688,28 euros
Précompte immobilier	512.525,43 euros
IPP	1.020.366,73 euros
Taxes automobiles	42.101,72 euros
Intérêts créditeurs	79.963,76 euros
Dividendes Tecteo	14.142,20 euros

Evolution de la dette	2008	2009	2010	2011
Encours au 31/12	835.440,94	801.358,60	978.283,66	872.442,23
Remboursement	153.992,64	121.383,80	82.726,56	111.122,68
Intérêts	47.161,50	40.428,07	40.603,54	40.009,87
Charges totales	201.154,14	161.811,87	123.330,10	151.132,55

La gestion stricte de la dette de Crisnée nous permet de bénéficier de taux d'intérêts particulièrement bas. La moyenne de nos taux est inférieure à 3%.

Notre situation financière sous contrôle nous permet de financer l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement et de petits investissements sans devoir recourir au crédit de caisse. Ceci nous évite donc de devoir payer des taux d'intérêts élevés pour assurer le quotidien de notre commune.

Cours d'initiation à l'informatique.

L'ALE organise à partir du mois de mars, au rythme de 2 séances par semaine (lundi matin et vendredi après-midi), des cours d'initiation à l'informatique. Ces cours sont destinés à toute personne n'ayant aucune ou peu de connaissances dans le domaine et désireuse de découvrir et d'utiliser l'Internet, WORD



et EXCEL. Au terme de la session une attestation de compétences est délivrée par la Région wallonne.

Info 019/33.83.98 ou via ale.crisnee@gmail.com



Crisnée vous emmène voir et écouter André BORBE à Crisnée le samedi 23 février 2013 à 15h.

Un spectacle à vivre avec ses enfants, en famille, entre amis... à la salle de spectacles de Crisnée, rue Vincent Bonnechère, 14.

Prix d'entrée : 5 euros
Infos et réservations :
019/33.83.90
info@crisnee.be

Vendredi 15 mars et
Samedi 16 mars à 20h30
Dimanche 17 mars à 15h

Salle de spectacle
rue Vincent Bonnechère, 14
4367 KEMEXHE (Crisnée)

Rencontres inattendues



Jean-Luc Adam Nathalie Borsu Françoise Bressand Emily Bressand Félix Colson Marie-Rose Surinx

Avec la participation de Séverine

Comédie originale de Jean-Luc ADAM
coécrite par les "Am Irrésistibles"
Mise en scène de Maurice LACROIX

Infos et réservations : 0479 09 14 09
e-mail : les.am.irresistibles@live.be
<http://les-am-irresistibles.blogspot.be>

Ils se sont dit oui...

Le 27 janvier 2013, Sophie Perrée et Jean-François Brillon



Fonds social chauffage

Si vous vous chauffez au gasoil de chauffage, au pétrole lampant (type C) ou au gaz propane en vrac et si vous appartenez à une des trois catégories ci-dessous, vous avez droit à l'intervention du Fonds Social Chauffage.

Catégorie 1 : les personnes bénéficiaires d'une intervention majorée d'assurance soins de santé dont les montants des revenus annuels bruts imposable du ménage ne dépassent pas 16.632,81€, majoré de 3079,19€ par personne à charge*.

Catégorie 2 : les personnes à revenu limité (le revenu annuel brut imposable du ménage est inférieur ou égal à 16.632,81€, majoré de 3079,19€ par personne à charge*).

Catégorie 3 : les personnes sur-endettées qui bénéficient d'une médiation de dettes ou d'un règlement collectif de dettes et pour qui le CPAS constate une incapacité à payer la facture de chauffage.

*personne à charge = un membre de la famille qui dispose de revenus annuels nets inférieurs à 2990€ (à l'exclusion des allocations familiales et des pensions alimentaires pour enfant).

La demande doit être introduite uniquement auprès de Mme KLEYKENS Jocelyne (019/33.83.95 - CPAS) dans les 60 jours après la livraison du combustible.

Info : Fonds chauffage 0800/90.929 (gratuit) ou www.fondschauffage.be ou www.crisnee.be (rubriques du CPAS).

Remerciements

Les familles Piron-Lamboray nous demandent de vous remercier pour les nombreuses marques de sympathie que vous leur avez témoignées suite au décès d'Annick Lamboray.

Mardi 19 mars 2013

Conférence sur la
sofrologie et le yoga du rire.